

DELIBERATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF

Séance du 28/06/2017 à 17 heures 30

Nombre de membres en exercice	61	
Nombre de membres présents	46	+ 9 POUVOIRS
Nombre de suffrages exprimés	55	
VOTES : Contre	=55	Abstentions = 0
Date de convocation :	21/06/2017	

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de Pierre DESARMENIEN

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par Patrice MORANCAIS, Président, cette personne s'étant retirée au moment du vote,

après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		8 091,60		133,72		8 225,32
Opérations de l'exercice	7 302,42	8 766,96	5 112,47	4 894,67	12 414,89	13 661,63
TOTAUX	7 302,42	16 858,56	5 112,47	5 028,39	12 414,89	21 886,95
Résultats de clôture		9 556,14	84,08			9 472,06
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	7 302,42	16 858,56	5 112,47	5 028,39	12 414,89	21 886,95
RESULTATS DEFINITIFS		9 556,14	84,08			9 472,06

* Les 'depenses' et les 'recettes' doivent être inscrites sur les lignes 'operations de l'exercice' et 'restes à réaliser'. Les 'déficits' et les 'excédents' doivent être inscrits sur les lignes 'résultats reportés', 'résultats de clôture' et 'résultats définitifs'.

2° Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie,

aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

33° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser;

Arrete les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus;

Enregistré au registre des délibérations :

M. DESARMENIEN, VENTENAT, BIGOURET, SIMONET, FAUCONNET, ROULLAND, BUJADOUX, PERRIER S, ROBIN, ROBBY, LE CORRE, FERRIER, JOUANDEAU, RIBIERE, POULAIN, VERDIER,
 M. DEBICCHAMBON, RAVEL, DELEGLISE, NOVAIS, CONCHON, VIRGOULAY, PERRIER F, ALLEYRAT, MATHIEU, MONTEIL, SAINT-ANDRE, PAYARD, AGABRIEL, JARY, GENDRAUD, PEYRAUD,
 M. JONET, ALHERITIÈRE, MEANARD, FONTVIELLE, CHEDEVILLE, TURPINAT, PINLON, BRUNET M, BARBAUD, SIDOUX, DECHAUD, CHAUMETON, GIRAUD-LAJOIE, JOUENNE.

[illegible]

Pour expédition conforme.

La Polonaise



Accusé de réception en préfecture
023-24230029-20170710-2017-119-DE
Date de télétransmission : 10/07/2017
Date de réception préfecture : 10/07/2017